



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 17 MARS 2025

N°2025-10

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi dix-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 10/03/2025

Date d’Affichage : 10/03/2025

Présents : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE
Christelle BEGEAULT donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO

Absents : Noëlla ROBIN, Alexandre FRESNEAU

Secrétaire : Valérie BRISSAUD

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Approbation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal délibère sur le Compte Financier Unique 2024 dressés par la Commission des Finances comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 724 139,76 €

Recettes 1 058 997,36 €

Excédent de clôture : 334 857,60 €

Section d’Investissement

Dépenses 551 993,12 €

Recettes 419 665,06 €

Déficit de clôture : 132 328,06 €

Besoin de financement : 132 328,06 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, moins une voix, le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget principal de la commune pour l'exercice 2024, sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Jeanine PASCAULT.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 17 mars 2025

AR Prefecture

086-218601862-20250317-D2025_10-DE
Reçu le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025



Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux